



Rives méditerranéennes

9 | 2001

Multinationales et espaces en Méditerranée (XIX^e-XX^e siècles)

Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires

Bernard Morel



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rives/19>

DOI : 10.4000/rives.19

ISBN : 978-2-8218-0016-8

ISSN : 2119-4696

Éditeur

TELEMME - UMR 6570

Édition imprimée

Date de publication : 10 octobre 2001

Pagination : 83-92

ISSN : 2103-4001

Référence électronique

Bernard Morel, « Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires », *Rives nord-méditerranéennes* [En ligne], 9 | 2001, mis en ligne le 21 juillet 2005, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rives/19> ; DOI : 10.4000/rives.19

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Tous droits réservés

Rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires

Bernard Morel

- 1 Derrière l'interrogation sur le rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires, c'est la question de la place des territoires dans le processus de globalisation de l'économie qui, à mon sens, est posée. Question d'une importance considérable pour l'avenir non seulement de nos économies, mais peut-être plus encore pour celui de la démocratie.
- 2 La concurrence des territoires n'est pas un processus nouveau. Mais sa nature a fondamentalement évolué avec l'ouverture des frontières, l'intensification des échanges internationaux et la mondialisation de l'économie. De quoi parle-t-on quand on parle de concurrence des territoires? Un territoire, c'est un espace construit et géré par des acteurs politiques, économiques, sociaux qui imposent ou proposent sur un espace délimité des règles de fonctionnement. Ces règles sont évidemment de nature différente selon l'importance ou la nature de l'espace considéré. Sur un espace national, des dispositions légales ou réglementaires imposent des réglementations générales visant à encadrer le fonctionnement social. Sur un espace infra-national, les acteurs politiques imposent des réglementations visant à organiser l'espace dont ils ont la responsabilité. C'est le cas, par exemple, des Plans d'Occupation des Sols.
- 3 Dans un cas, comme dans l'autre, aux entreprises, les acteurs sociaux et politiques imposent donc des règles pour encadrer le marché, puisque, par définition, tout marché a besoin d'être régulé par une série de dispositions sans lesquelles il ne serait pas en mesure de fonctionner. Or ces règles diffèrent selon les pays, les régions, les communes puisqu'elles sont l'expression de pouvoirs qui sont de constitution différente et tiennent leur légitimité de facteurs très divers. Tout territoire a ses propres règles qui confèrent à chaque espace des caractéristiques propres qui ne sont donc pas simplement d'ordre géographique.
- 4 Puisque chaque territoire possède ses propres caractéristiques, forgées par un certain nombre de règles de fonctionnement, dire qu'il y a concurrence des territoires, cela

signifie que ces règles font, elles-mêmes, l'objet d'un processus concurrentiel pour attirer ou retenir des entreprises qui déterminent leurs choix en fonction d'elles.

De la volonté d'homogénéisation aux jeux sur les différences

- 5 Pendant très longtemps, la plupart de ces règles a relevé des Etats parce qu'elles s'inscrivaient dans un territoire défini par des frontières nationales. La concurrence des territoires était alors une concurrence entre nations. On sait comment les économistes classiques ont abordé cette question, à travers la théorie des avantages comparatifs qui se fonde sur la logique de la spécialisation du commerce international.
- 6 Au sein de l'espace national, la question de la concurrence des territoires a été beaucoup moins abordée par les économistes, pour ne pas dire pas du tout pendant très longtemps. Les théories économiques dominantes avaient plutôt tendance à ne considérer un territoire que comme une série de « points indifférenciés », c'est à dire de lieux où les mêmes règles s'appliquaient. Dans un tel cadre « national », la question centrale était donc d'inscrire globalement une nation dans l'échange international. Ce qui supposait une homogénéisation du territoire national.
- 7 Toute la politique d'aménagement du territoire des années 1960-1980 était donc fondée sur la nécessité de « réduire les différences territoriales », de les gommer. D'ailleurs l'emploi du singulier pour parler du territoire, quand on parle d'aménagement du territoire, signifiait bien qu'on se plaçait alors dans cette logique nationale. Homogénéiser, cela signifiait conférer à tous les « territoires » les mêmes « avantages ». Et lorsque s'imposaient des contraintes géographico-physiques, le but de l'aménagement du territoire était de chercher à s'en affranchir. C'est pourquoi, l'économie régionale et spatiale, loin d'être une économie du développement des territoires, était centrée presque exclusivement sur l'économie des transports, puisque les transports étaient l'instrument de réductions des distances et donc des coûts.
- 8 L'aménagement du territoire relevait de la politique nationale. Et il avait pris une place d'autant plus importante en France que cette logique n'était pas sans rapport avec la tradition mercantiliste française (firmes publiques, protectionnisme...) dont le keynésianisme dominant s'accommodait fort bien. Cette volonté d'homogénéisation du territoire n'était évidemment possible que parce que le pouvoir étatique central compensait financièrement les hétérogénéités réelles existantes.
- 9 Cette conception s'est trouvée remise en cause petit à petit au cours des années 1970 et des années 1980. Plusieurs raisons ont provoqué cette évolution. Je n'en prendrai que quelques-unes d'importance diverse, mais révélatrice du processus.
- 10 La première est la prise de conscience des différences territoriales, donc de l'hétérogénéité du territoire. La singularité des territoires devient un facteur de localisation des entreprises. A cet égard, le débat lancé en 1970 par Jean-Jacques Servan-Schreiber sur la localisation de l'usine Ford à Bordeaux ou dans le Nord a joué un rôle important. Brutalement, une personnalité appuyait son ambition politique sur la prise en considération des avantages que pouvait procurer à une firme tel ou tel territoire, non pas en fonction de caractéristiques physiques mais en fonction de données sociales et économiques.

- 11 La deuxième raison tient au choix, en 1968, de la Communauté Européenne de prendre l'échelon régional comme base territoriale pour l'administration des Fonds structurels. Autrement dit, l'Europe reconnaissait l'existence de l'hétérogénéité des territoires nationaux et s'appuyait sur un niveau infranational pour conduire sa politique de convergence. A partir de là, on a vu se mettre en place, en Europe, des politiques régionales fondées sur la mise en avant des caractéristiques territoriales qui obtiendront des résultats très significatifs (Bade-Wurtemberg, Bavière, troisième Italie...).
- 12 La troisième raison renvoie à la crise économique que commençait à connaître le monde développé au début des années 1970. Les fermetures d'entreprises, le chômage croissant ont conduit les collectivités locales et les élus locaux à s'intéresser à l'économie qui était jusque là hors de leurs compétences. Le développement économique devint un enjeu territorial politique majeur.
- 13 La quatrième raison est la conséquence de la précédente. C'est, à travers la décentralisation et la régionalisation du début des années 1980, l'émergence de pouvoirs locaux puissants à qui est donnée la compétence d'aménagement du territoire. Il n'y a donc plus « un aménagement du territoire », mais « des aménagements de territoires ». Les entreprises ont très vite compris l'importance d'un tel processus, et en premier lieu les grands opérateurs de réseaux. Les collectivités vont donc se faire aménageurs et chercher à attirer les entreprises pour s'engager dans la mutation économique. Et de ce fait, elles vont inscrire les territoires dans un processus concurrentiel.
- 14 On est donc passé rapidement d'une logique de l'homogénéisation à une logique de l'hétérogénéisation. Les territoires vont chercher à montrer « leurs différences » et fonder leur attractivité sur ces différences. Les conséquences d'une telle évolution ont été particulièrement importantes. Se trouve ainsi affirmé le fait longtemps négligé par les aménageurs qu'un territoire n'est pas seulement un lieu, une géographie, mais se caractérise aussi par une histoire singulière. On remarquera d'ailleurs que c'est à la même période qu'émergent une autre manière de considérer les histoires locales et la volonté « d'exposer » les patrimoines locaux.
- 15 Mais plus encore, les acteurs politiques et économiques vont chercher non seulement à mettre en évidence les différences territoriales, mais à les « construire », à distinguer leur territoire des autres à travers des politiques publiques visant à mettre en avant les particularismes attractifs. L'aboutissement d'une telle évolution se trouve évidemment dans l'idée, reprise dans les lois Pasqua (1995) et Voynet (1999), « de pays », « d'agglomérations », « de territoires de projets » à construire.

La dialectique entre multinationales et concurrence des territoires

- 16 Pour comprendre le rôle des firmes multinationales dans la concurrence des territoires, il est indispensable de revenir brièvement sur le processus de globalisation de l'économie.
- 17 Sur ce point, il est inutile de s'attarder sur l'internationalisation des échanges qui prend son origine même dans la propension du capitalisme à rechercher des débouchés pour alimenter une croissance indispensable à sa survie. La mondialisation, c'est donc d'abord la généralisation de la nécessité de l'échange international. L'internationalisation des échanges est indissociable de l'internationalisation des firmes. Cela n'est pas nouveau. Mais, plus il y a mondialisation des échanges, plus il y a mondialisation de la production

et plus il y a besoin d'investissements, d'autant que la rapidité du progrès technologique et l'apparition de nouveaux produits conduisent à un raccourcissement des durées d'amortissement du capital. L'économie internationalisée a donc besoin de plus en plus de capitaux. Dès lors, ce qui caractérise aujourd'hui l'internationalisation des échanges et que l'on appelle la mondialisation, c'est en fait « la mondialisation du capital », en raison des besoins massifs d'investissements. La globalisation, c'est donc la mondialisation du capital, inséparable de l'internationalisation des firmes, puisque, à titre d'exemples, 40% des échanges sont « intra groupes ».

- 18 La concurrence des territoires a joué un rôle déterminant dans l'émergence et le développement des firmes multinationales. En effet, parce que leur objectif était et reste de gagner des parts de marché en imposant leurs produits, il était indispensable pour elles de produire au plus bas prix et par conséquent de s'installer là où les conditions de production étaient les plus avantageuses. Dès lors, le choix du territoire où s'installer devenait déterminant soit pour être là où il y a un marché important et solvable, soit pour produire au meilleur prix. Et ce choix dépendait étroitement des conditions de vente ou de production, c'est-à-dire des règles locales qui encadraient le marché.
- 19 Cette implication de la concurrence des territoires dans les processus d'échanges internationaux était particulièrement transparente lorsqu'elle s'imposait à l'échelon international. C'est pourquoi, pendant très longtemps, on a qualifié ces grandes firmes dont le marché dépassait les limites nationales de multinationales, transnationales... Ces qualificatifs paraissent singulièrement dépassés puisqu'il est bien difficile de savoir ce qui relève dans une entreprise à marché mondial de la nation. Il serait sans doute plus opportun de parler d'entreprises globales au sens où elles s'inscrivent naturellement dans un processus de globalisation. De quelle entité nationale relève le capital d'une firme globale? Quelle est la nationalité des salariés d'une firme globale? Nul n'est capable de le dire aujourd'hui.
- 20 Ce qui me semble important d'affirmer, c'est que le processus de multinationalisation des firmes auquel on a lentement assisté depuis plusieurs décennies a généré parallèlement un processus de concurrence des territoires, d'abord nationaux. Le premier entraînant naturellement l'autre. Dans un second temps, la globalisation des firmes, dépassant la multinationalisation, confère alors à la concurrence des territoires un statut quasi universel. La concurrence des territoires est aujourd'hui une donnée qui s'impose à l'ensemble des entreprises, multinationales ou non et à l'ensemble des territoires. Elle ne touche plus seulement les territoires nationaux. Elle est aussi infra-nationale.
- 21 Derrière cette concurrence généralisée des territoires, la question qui se pose est donc celle de la localisation des entreprises. A partir du moment où une entreprise a un choix de localisation, elle se localise là où elle trouve le maximum d'avantages. Cette recherche du meilleur avantage est conditionnée par l'existence d'un marché la proximité de la demande et par la production au moindre coût. La proximité de la demande s'apprécie en fonction de la nature des produits et des opportunités de transport qui dépendent eux-mêmes des produits. Mais, il est important de souligner que l'appréciation de l'avantage maximum par l'entreprise est variable dans le temps. Autrement dit, le territoire qui présentait le maximum d'avantages peut ne plus l'être demain. La localisation des entreprises et plus spécifiquement des grandes entreprises globales n'est donc jamais quelque chose de définitif. L'entreprise a donc le plus grand intérêt à réduire la durée de ses amortissements pour pouvoir se délocaliser à son gré. Dès lors, le nomadisme des entreprises est inscrit dans la concurrence des territoires.

- 22 Dans ces conditions, l'enjeu des territoires est d'offrir aux entreprises les avantages les moins éphémères possibles. Contrairement à une idée reçue, les entreprises détestent les risques et donc, « les espaces à risques ». Dans la concurrence des territoires, le rôle des territoires n'est pas tant d'attirer les entreprises que de les fidéliser. Et c'est particulièrement vrai pour les entreprises dites multinationales qui ont de nombreuses perspectives de localisation. C'est là que l'existence d'un tissu économique local joue une importance considérable qu'il appartient aux responsables territoriaux de faire fructifier. On retrouve, derrière cela, toutes les stratégies de type développement des systèmes productifs locaux, technopôles, métropolisation...
- 23 La concurrence des territoires oblige donc les territoires à entrer dans ce jeu complexe s'ils veulent en tirer les bénéfices en termes d'emplois, de recettes fiscales... Autrement dit, l'enjeu pour les territoires n'est pas tant de trouver des espaces de localisation d'entreprises et de favoriser les aménagements. Il est aussi d'offrir aux entreprises une perspective dans le temps. Il ne s'agit pas simplement d'offrir ce qui est demandé à court terme : un espace, des aménagements, des conditions de vie pour les salariés, etc. Il s'agit aussi de « proposer du long terme » qui donne le sentiment aux entreprises que le développement qu'elles apportent vaut engagement des collectivités. La localisation territoriale d'une entreprise, pour qu'elle soit durable, s'inscrit dans un processus d'échanges partagés d'informations, de formations. C'est ainsi qu'on peut comprendre le succès de certaines opérations comme Sophia-Antipolis, le pôle agronomique de Montpellier ou le développement de la vallée de l'Arc.
- 24 On peut comprendre ainsi que la nécessité d'ancrer territorialement les entreprises multinationales nomades devrait être un des objectifs premiers des collectivités territoriales. Ancrer territorialement les entreprises, cela revient à savoir créer un avantage comparatif durable. Le développement économique local prend alors une dimension nouvelle. Il ne s'agit pas seulement de donner les meilleures conditions au présent, il s'agit d'anticiper et de préparer l'avenir. Cela veut dire investir dans les domaines dont on pense qu'ils joueront un rôle déterminant dans les futures années par exemple réseau à haut débit ; cela veut dire investir dans la formation, non seulement celle de haut niveau, mais aussi l'ensemble du système de formation; cela veut dire créer « une atmosphère » au sens de l'expression qu'employait Alfred Marshall, il y a cent ans, quand il parlait « d'atmosphère industrielle » pour qualifier le développement anglais. D'une certaine manière, ce que demandent les entreprises multinationales aux territoires, c'est de leur créer « un territoire assurantiel » qui les garantisse des risques.

Les enjeux en Méditerranée

- 25 C'est sur ces bases qu'il convient sans doute de réfléchir au rôle des entreprises multinationales dans la concurrence des territoires méditerranéens. La décision de créer un marché de libre-échange euroméditerranéen en 2010 pose une série de questions qui renvoient au processus de mondialisation de l'économie.
- 26 Les pays de la rive sud de la Méditerranée ont-ils aujourd'hui capacité à entrer dans la concurrence des territoires dans le cadre d'une globalisation de l'économie. On peut en douter. En effet, la volonté de développer les marchés intérieurs, ambition légitime des politiques de développement des états méditerranéens, repose sur une augmentation des revenus capable de solvabiliser une partie croissante d'une population qui se verra offrir

des produits venus du Nord. Cette augmentation des revenus se traduira inévitablement par une augmentation des coûts de production et par conséquent gommara en grande partie les avantages comparatifs qu'ont ces pays en raison du faible coût de la main d'œuvre. La meilleure intégration de ces pays dans le marché mondial n'est pas aujourd'hui compatible avec leur niveau de développement. La solution pour attirer les entreprises pourrait être alors de multiplier des zones « hors droit commun » comme des zones franches, une défiscalisation massive des entreprises ouvertes au commerce extérieur ou encore un subventionnement massif. Cela aurait un double effet négatif. D'une part, le risque serait grand d'opposer deux territoires, le territoire réel où les règles nationales communes s'appliqueraient et un territoire « hors sol » où s'appliquerait ce qu'on pourrait appeler « une réglementation déréglementée ». Dès lors, non seulement l'effet d'entraînement des entreprises multinationales serait inexistant, mais encore seraient fortement accentués les fragilités économiques, facteurs du nomadisme des entreprises. Où serait l'ancrage territorial? D'autre part, l'existence « de doubles économies » ne pourrait pas ne pas se traduire par une dualité sociale avec tous les risques de profonde crise que cela pourrait engendrer.

- 27 Entrer dans la globalisation, s'inscrire dans la concurrence des territoires appellent au préalable de profonds changements et la construction d'un véritable tissu économique local capable de soutenir le développement économique. Cela suppose une forte capacité nationale à soutenir l'économie. Et c'est sans doute là la véritable contradiction de la globalisation et du développement des firmes globales. Si l'économie de marché ne peut fonctionner que s'il y a des règles qui l'encadrent, des lois qui la régulent et organisent en particulier la répartition entre la rémunération du travail et la rémunération du capital, qui va, dans cette construction de la globalisation, imposer ces règles et ces lois qui relèvent de chacun des Etats et donc de pouvoirs politiques qui relèvent, en démocratie, de la représentation nationale élue par le peuple?
- 28 L'existence d'Etats porte la réponse à la question : personne. Comme la réglementation mondiale est impossible, la mondialisation du capital va de pair avec une volonté de plus en plus affirmée par les entreprises de s'affranchir des règles nationales qu'elles perçoivent comme d'inacceptables contraintes à la concurrence internationale. A travers le processus de déréglementation, les entreprises recherchent les moyens d'imposer des règles communes, c'est-à-dire évidemment des règles minimales. Il est évident que les entreprises multinationales sont à la pointe de ce combat éminemment politique, puisqu'il s'agit, ni plus ni moins, de contraindre les Etats à renoncer à l'instauration de règles nationales en imposant la seule régulation par le marché. Avec une concurrence des territoires et la globalisation de l'économie, le risque est grand de voir se dissoudre les Etats et avec eux les démocraties naissantes de ces pays au profit de règles inacceptables pour la majorité de la population. Il y a là un véritable enjeu.

RÉSUMÉS

La concurrence des territoires n'est pas un processus nouveau. Mais sa nature a fondamentalement changé avec la globalisation de l'économie. Dans les années 1970 et 1980 les territoires sont entrés en compétition pour attirer les entreprises, faisant des atouts de leurs différences. D'une politique d'aménagement du territoire visant à gommer les différences et les inégalités, on est passé à des politiques d'aménagement des territoires qui vont de pair avec la décentralisation et la régionalisation. La multinationalisation des firmes, qui cherche à s'affranchir des règles nationales, a généré ce processus de concurrence des territoires dont elle tire avantage. L'ouverture des frontières peut être dévastatrice pour les économies les moins préparées et mettre en péril des Etats ne pouvant plus jouer leur rôle de régulation et, par là même, leur avenir démocratique. C'est un enjeu crucial pour les pays du sud de la Méditerranée dans la perspective de la création de la zone de libre-échange avec l'Union européenne.

Competition between territories is not a recent phenomenon. But its nature has been profoundly altered by the globalisation of the economy. In the 1970s and 1980s, territories vied with each other to attract businesses, presenting their differences as advantages. What began as a policy of regional development aiming to level out differences and inequalities turned into policies of development from one region to the other going hand in hand with decentralisation and regionalisation. The multinationalisation of companies seeking to extract themselves from national rules brought about this process of inter-regional competition and profits from it. The opening of frontiers could be devastating for those economies which are the least prepared, and could endanger states no longer able to regulate such developments; this could even put at risk their future as democracies. This is a crucial factor for southern Mediterranean countries faced with the creation of a free-trade zone with the European Union.

INDEX

Mots-clés : aménagement, industrie, mondialisation, territoire

Index géographique : Global

Index chronologique : Époque contemporaine

AUTEUR

BERNARD MOREL

UMR TELEMME